

PROGRAMME DE FORMATION

MONTER, UTILISER ET REALISER LA VERIFICATION JOURNALIERE DES ECHAFAUDAGES DE PIED SELON R408

Public visé :

- Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Prérequis d'accès à la formation :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.
- Etre formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de
 - Se situer et être acteur de la prévention des risques
 - Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
 - Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
 - Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Durée :

- 2 jours soit 14 heures

Nombre de participants :

- Minimum 3 et maximum 8 participants par session

Modalités pédagogiques :

- Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique
- Exposés

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de compétences de formation validant les acquis si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

Les enjeux de la prévention.

Les rôles et responsabilités des différents acteurs.

La prévention des risques :

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

L'exploitation de la notice du fabricant.

La préparation du montage.

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel).

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

Mise à disposition de matériels d'échafaudages de pied certifiés NF, en quantité nécessaire pour réaliser a minima un montage à cadres et un montage multidirectionnel décrits ci-dessous.

Réactualisation des connaissances

La périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié

ACTO FORMATION préconise l'actualisation avec évaluation des connaissances tous les 3 à 5 ans.